

DECLARATION

L'actualité nationale en Algérie caractérisée par une violation grave et multiforme des droits humains les plus fondamentaux et ciblant surtout les porte-parole des mouvements citoyens et de la société civile, les journalistes et les militants des droits de l'Homme, renseigne sur les velléités de normalisation stalinienne du régime autant qu'elle montre l'état de panique du pouvoir mafieux et assassin face à la résistance déterminée des forces progressistes au sein de la société et à la montée de la dynamique de lutte citoyenne à travers tout le pays. Cette répression étatique qui redouble d'intensité contre les forces de contestation démocratiques démontre en effet, si il en est besoin encore, que les confortables suffrages dont se targue le pouvoir n'ont qu'une existence virtuelle.

Le mouvement citoyen des Aârchs, tout en dénonçant l'atteinte aux droits et libertés inaliénables de la personne humaine, tient à exprimer sa solidarité indéfectible envers tous les citoyens et militants réprimés, harcelés ou emprisonnés arbitrairement en raison de leur engagement et leur manifestation en faveur d'un ordre républicain, démocratique et social. Aussi, nous appelons à la libération et la réhabilitation de tous les détenus d'opinion, en l'occurrence les délégués du mouvement citoyen du Sud (Ouargla), les manifestants de Ghardaïa, les responsables politiques et les journalistes encore incarcérés, ainsi que les délégués, jugés ou pas, menacés d'emprisonnement. D'autre part, nous alertons l'opinion nationale et internationale sur la gravité de la situation et nous insistons sur l'impératif de la constance de leur contribution et de leur mobilisation pour la sauvegarde de la liberté d'expression et de toutes les libertés individuelles et collectives.

Enfin, cette déclaration se veut, encore une fois, une interpellation en règle adressée à toute la communauté internationale, à travers ses différents segments et représentants, pour rappeler ces derniers à leur devoir d'intervention en faveur du respect et de la promotion des droits humains – devoir fiduciaire qui traduit l'attachement des opinions publiques des pays démocratiques pour un respect universel des droits de l'homme et lequel devoir ne saurait du coup s'accommoder des chassés-croisés dictés par des considérations d'intérêts politico-économiques entre régimes. Aussi, n'est-ce pas le moment opportun en cette date symbolique du 56^e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme d'exiger des Etats membres de l'ONU, à l'instar de l'Algérie qui l'est depuis 1962, d'honorer leurs engagements quant au respect total de cette Déclaration qui ne saurait se suffire de demi-mesures sans risquer de devenir caduque.

ULAC SMAH ULAC
LE COMBAT CONTINUE

Fréha, le 09/12/2004

N.B. La liste des détenus figure en annexe.

Copies :

- **Secrétaire général de l'ONU ;**
- **Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ;**
- **Parlement Européen ;**
- **Conseil de l'Union Européenne ;**
- **ONG de défense des droits de l'Homme**

ANNEXE

Liste des prisonniers d'opinion détenus en Algérie :

N°	Nom & Prénoms	Qualité	Motif de l'incarcération	Date et lieu d'emprisonnement	Observations
01	Larbi Tahar	Délégué du mouvement citoyen de Labiodh Sid Cheikh (Wilaya d'El Bayadh). Membre du Mouvement du Sud pour la justice (MSJ)	Officiel : Association de malfaiteurs Réel : Participation à une réunion ayant regroupé les délégués de 12 wilayas du Sud, tenue le 4 juin.	06 juin 2004 à Ouargla	Condamné à 8 mois de prison ferme.
02	Tahri Slimane	Délégué du mouvement citoyen de Labiodh Sid Cheikh (Wilaya d'El Bayadh) Membre du Mouvement du Sud pour la justice (MSJ)	Idem	06 juin 2004 à Ouargla	Condamné à 8 mois de prison ferme.
03	Termoune Abdeslam	Délégué du Mouvement du Sud pour la justice (MSJ) (Wilaya de Ouargla)	Officiel : Activité dans une organisation non agréée et distribution de tracts portant atteinte à la sûreté de l'Etat. Réel : Appartenance au mouvement citoyen du Sud, organisation pacifique revendiquant la justice sociale	06 juin 2004 à Ouargla	Condamné à 8 mois de prison ferme
04	Hafnaoui Ahmed	Membre du Comité Benchicou pour les Libertés (CBL) et frère du journaliste Ghoul, également en détention.	Officiel : Distribution de tracts portant atteinte à l'intérêt national et activités dans une association non agréée. Réel : Participation à des sit-in en faveur des détenus d'opinion et activités dans un comité pour leur libération.	11 octobre 2004 à Ouargla	Condamné à 8 mois de prison ferme
05	Benchicou Mohammed	Journaliste et patron du journal privé « Le Matin »	Officiel : Infraction à la réglementation des charges et transfert illégal de capitaux après que les policiers l'ayant interpellé le 23 août à l'aéroport d'Alger ont trouvé sur lui des bons de caisse d'épargne. Pourtant, les bons saisis étaient libellés en dinars et les capitaux domiciliés en Algérie. Réel : Positions politiques contre le président de la République et ses vizirs (qu'il a) exprimées notamment par des chroniques parues dans son journal et un livre pamphlétaire sur la personne du président.	Le 14 juin 2004 à Alger	Condamné à 2 ans de prison ferme et une amende de 20 millions de dinars algériens l'équivalent de pas moins de 200 000 euros.
06	Hafnaoui Ghoul	Journaliste, porte-parole du mouvement pour la justice au Sud et membre de la LADDH (ligue algérienne de défense des droits de l'homme) affiliée à la FIDAH	Officiel : Plaintes pour diffamation déposées contre lui par plusieurs notables et responsables notamment le wali de Djelfa et le maire de cette ville. Réel : Dénonciation des affaires de corruption commises par les autorités de la wilaya, mise en exergue de la responsabilité du directeur de la santé de Djelfa dans la mort suspecte de 13 bébés prématurés à l'hôpital de la ville et puis probablement aussi en raison de ses activités au sein de la LADDH,	24 mai à Djelfa	Condamné, le 8 août 2004 (après appel) pour "outrage à corps constitué et diffamation" à 3 mois de prison ferme et à verser 100 000 da d'amende. (l'équivalent de 10 mois de salaire moyen) - Condamné à 8 mois de prison ferme pour "diffamation, outrage à corps constitué et violation des règles régissant les correspondances de et vers les établissements pénitentiaires" - Mis en accusation dans plusieurs procès en instruction (env. une quinzaine) - Mis en liberté provisoire depuis le 24/11/2004.

07	BENAOUM Ahmed	Directeur du groupe de presse algérien « <i>Er-raï El Aam</i> »	Officiel : Plainte pour diffamation introduite par la direction de la santé de la wilaya d'Oran. Plusieurs autres plaintes l'accusant de vols et détournements. Réel : Ligne éditoriale et articles contre le président. Soutien du principal adversaire de celui-ci lors des présidentielles du 8 avril dernier.	28 juin 2004 à Oran	Souffre d'une HTA (hypertension artérielle aiguë) nécessitant un contrôle régulier en milieu cardio-vasculaire. Il a subi le 25 juin 2002 un triple pontage coronarien auprès du centre cardio-vasculaire de la clinique Marie Lannelorque à Paris.
08	Dr Kamel Eddine Fekhar	Responsable fédéral du FFS à Ghardaïa	Officiel : Atroupement illicite, incendie volontaire, destruction des biens de l'Etat et obstruction de la voie publique Réel : Mobilisation aux cotés des commerçants de Ghardaïa ayant décrété une grève depuis le 11 octobre 2004 et qui a duré deux semaines. Cette grève a été déclenchée suite à une campagne de contrôle de la qualité et des prix jugée abusive.	31 octobre à Alger	En détention préventive
En plus ...	11 personnes	En majorité des commerçants et des jeunes, citoyens de la wilaya de Ghardaïa.	Officiel : Atroupement illicite, incendie volontaire, destruction des biens de l'Etat et obstruction de la voie publique Réel : Mobilisation aux cotés des commerçants de Ghardaïa et participation à des manifestations en leur faveur..	Arrêtés entre le 13 et le 30 octobre 2004.	En attente de leurs procès en cours criminelle.